

**FICHES DE DONNEES DE SECURITE****Econet Biocidal**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit Econet Biocidal
Numéro du produit 106-20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Désinfectant et nettoyant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
Lynn Lane,
Shenstone, nr Lichfield
Staffordshire. WS14 0DH
England
www.autosmartinternational.com
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs) Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification****Dangers physiques**

Non classé.

Dangers pour la santé humaine

Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xi;R36/38.

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogramme de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mentions de mise en garde

Econet Biocidal

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations nationales.

Contient C9-C11 Alcohol ethoxylate (6), HYDROXYDE DE SODIUM, methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Etiquetage des détergents < 5% agents de surface amphotères, < 5% agents de surface cationiques, < 5% agents de surface non ioniques

Mentions de mise en garde supplémentaires

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P401 Stocker selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) 1-2%	
Numéro CAS: 68439-46-3 Numéro CE: – Numéro d'enregistrement REACH: Polymer	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R41.
HYDROXYDE DE SODIUM 0.7-1.0%	
Numéro CAS: 1310-73-2 Numéro CE: 215-185-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457892-27-xxxx Substance with a Community workplace exposure limit.	
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) C;R35
Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl-C8-18-Alkyldimethyl, Chlorides 0.7-1.0%	
Numéro CAS: 68424-85-1 Numéro CE: 264-151-6 Facteur M (aigu) = 1	
Classification Met. Corr. 1 - H290 Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R21/22. C;R34. N;R50.

Econet Biocidal

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate 0.2-0.5%	
Numéro CAS: 10595-49-0 Numéro CE: 234-204-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119976277-23-XXXX Facteur M (aigu) = 10	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R22. Xi;R36. R43.
2-BUTOXYÉTHANOL 0.2-0.5%	
Numéro CAS: 111-76-2 Numéro CE: 203-905-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475108-36-xxxx Substance with a Community workplace exposure limit.	
Classification Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) Xn;R20/21/22 Xi;R36/38

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Rinse nose and mouth with water. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Utiliser une lotion appropriée pour hydrater la peau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Coughing, chest tightness, feeling of chest pressure.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Indications pour le médecin**

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Econet Biocidal

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Le produit n'est pas combustible. Gaz ou vapeurs irritants. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Fumée âcre ou vapeurs. Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air, des gants et des lunettes de protection. Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Econet Biocidal

Valeurs limites d'exposition professionnelle

HYDROXYDE DE SODIUM

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB 2 mg/m³

2-BUTOXYÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): GVB 20 ppm 98 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): GVB 50 ppm 246 mg/m³

GVB = Grenswaarden voor blootstelling aan chemische agentia.

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) (CAS: 68439-46-3)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

DNEL

Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³

Industrie - Inhalatoire; Court terme : 1 mg/m³

Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1 mg/m³

Quaternary Ammonium Compounds, Benzyl-C8-18-Alkyldimethyl, Chlorides (CAS: 68424-85-1)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate (CAS: 10595-49-0)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

Betaines, C12-14-Alkyldimethyl (CAS: 66455-29-6)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

2-BUTOXYÉTHANOL (CAS: 111-76-2)

Commentaires sur les composants

En raison de la nature dangereuse des ingrédients, l'exposition devrait être minimale.

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Court terme : 89 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Court terme : 246 mg/m³

Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 75 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme : 98 mg/m³

Consommateur - Contact avec la peau; Court terme : 44.5 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 123 mg/m³

Consommateur - Ingestion; Court terme : 13.4 mg/kg/jour

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme : 38 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 49 mg/m³

PNEC

- Eau douce; 8.8 mg/l

- Eau de mer; 0.88 mg/l

- Sédiments (eau douce); 8.14 mg/kg

- Sol; 2.8 mg/kg

- STP; 463 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Ce produit ne doit pas être manipulé dans un espace confiné sans une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Econet Biocidal

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Polyvinyl chloride (PVC). Caoutchouc (naturel, latex). Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Néoprène. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Prévoir une fontaine oculaire.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P3.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide.

Couleur

Claire (ou pâle). Paille.

Odeur

Faible.

Seuil olfactif

Non disponible. Non disponible.

pH

pH (solution concentrée): ~ 13.0 pH (solution diluée): ~ 11.1 @ 1%

Point de fusion

~ 0°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

~ 100 @°C @ 760 mm Hg

Point d'éclair

Non applicable.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Non applicable. : :

Pression de vapeur

Non applicable.

Densité de vapeur

Non applicable.

Densité relative

~ 1.070 @ (20°C)°C

Solubilité(s)

Soluble dans l'eau. Miscible à l'eau.

Coefficient de partage

Non disponible. : < 0

Température d'auto-inflammabilité

Non applicable.

Température de décomposition

Non disponible.

Viscosité

~ 1 cSt @ °C

Econet Biocidal

Propriétés comburantes

Non applicable.

Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 2 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Des réactions avec les produits suivants peuvent générer de la chaleur: Acides forts.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition spécifique en produits dangereux notée.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)

32,051.28205128

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Test sur modèle de peau humaine

Scientifiquement injustifié.

pH extrêmes

= 11.5 Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alkali. Irritante.

Information générale

Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

Inhalation

Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Irritant pour la peau. Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Voie d'exposition

Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général

Econet Biocidal

ou sur certaines personnes.

Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

Informations toxicologiques sur les composants

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

HYDROXYDE DE SODIUM

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)

2,000

Espèces

Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Exposition unique STOT un

Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.

Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Contact cutané

Not a skin sensitizer.

Voie d'exposition

Absorption cutanée Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant.

Econet Biocidal
2-BUTOXYÉTHANOL

Autres effets sur la santé

ACGIH Carcinogen List. Possible cancer hazard (contains material which) may cause cancer based on animal data. Carcinogen Category 3.

Toxicité aiguë - orale**Toxicité aiguë orale (DL50 mg/kg)**

1,300.0

Espèces

Rat

ETA orale (mg/kg)

1,300.0

Toxicité aiguë - cutanée**Toxicité aiguë cutanée (DL50 mg/kg)**

2270.0

Espèces

Rat

ETA cutanée (mg/kg)

1100

Toxicité aiguë - inhalation**ETA inhalation (vapeurs mg/l)**

11.0

Sensibilisation cutanée

Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales**Essais de génotoxicité - in vitro**

Mutation génétique: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Toxicité pour la reproduction**Toxicité pour la reproduction - fertilité**

Fertility: - NOAEL 720 mg/kg, , Souris

Toxicité pour la reproduction - développement

Foetotoxicité: - NOAEL: 100 mg/kg, , Rat

SECTION 12: Informations écologiques**Ecotoxicité**

The product contains a substance which is very toxic to aquatic organisms. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques. Le produit ne devrait pas être dangereux pour les procédés de traitement des eaux usées. The product does not contain organic complexing agents with a DOC level of degradation of < 80% after 28 days. The product does not contain organically bound halogen.

Informations écologiques sur les composants

HYDROXYDE DE SODIUM

Ecotoxicité

Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

2-BUTOXYÉTHANOL

Ecotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité**Toxicité aiguë - poisson**

Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes

Econet Biocidal

Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre

Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Toxicité aiguë - poisson

CL50, 96 hours: 10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50, 48 hours: 10 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CI50, 72 hours: 10 mg/l, algues

HYDROXYDE DE SODIUM

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 48 heures: ~ 189 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote) CL50, 96 hours: 125 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50, 48 heures: > 100 mg/l, Daphnia magna EC50, 48 hours: 40-240 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Inconnu.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

toxicité aquatique aiguë

C(E)L50

0.01 < L(E)C50 ≤ 0.1

Facteur M (aigu)

10

2-BUTOXYÉTHANOL

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 96 heures: > 100 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

EC50, 48 heures: 1550 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

EC50, >: > 100 mg/l,

Toxicité aiguë - microorganismes

EC50, >: > 1000 mg/l,

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie

NOEC, 21 jours: > 100 mg/l,

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques

NOEC, 21 jours: 100 mg/l, Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents. Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités.

Econet Biocidal

Informations écologiques sur les composants

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Persistence et dégradabilité

Le produit est biodégradable. Ce tensioactif est conforme aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

HYDROXYDE DE SODIUM

Persistence et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Stabilité (hydrolyse)

Non applicable.

Demande biologique en oxygène

~ 0 g O2/g substance

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Persistence et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

2-BUTOXYÉTHANOL

Persistence et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Biodégradation

eau - Dégradation (%) 90.4: 28 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

Non disponible. : < 0

Informations écologiques sur les composants

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

HYDROXYDE DE SODIUM

Le produit n'est pas bioaccumulable.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

2-BUTOXYÉTHANOL

Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage

: 0.81

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

Econet Biocidal

Informations écologiques sur les composants

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

HYDROXYDE DE SODIUM

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

Constante de Henry

Le produit contient majoritairement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

methyl trimethyl-3-[(1-oxododecyl)amino]propylammonium sulphate

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

2-BUTOXYÉTHANOL

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Coefficient d'adsorption/désorption

Sol - Koc: ~ 67 @ °C

Constante de Henry

0.000016 atm m3/mol @ °C

Tension de surface

65 mN/m @ °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

Informations écologiques sur les composants

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6)

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

HYDROXYDE DE SODIUM

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

2-BUTOXYÉTHANOL

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Rejeter de petites quantités dans les égouts avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Si l'eau contaminée est directement déversée dans les égouts, il faut alors répondre aux exigences des autorités locales dans le domaine de l'eau. Traiter les grandes quantités dans une usine appropriée ou évacuer par un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1824
N° ONU (IMDG)	1824
N° ONU (IATA)	1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID) HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

Econet Biocidal

Nom d'expédition (IMDG)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (IATA)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
Nom d'expédition (ADN)	HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Etiquette IMDG	
Classe/division IATA	8
Risque subsidiaire IATA	
Etiquettes de transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alkalis
EmS	F-A, S-B
Code de consignes d'intervention d'urgence	2W
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation UE**

Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

Listes pour la santé et l'environnement

Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, amendé.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Econet Biocidal

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.
Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.www.autosmartinternational.comrbutler@autosmart.co.ukTel +44 (0)1543 481616
Date de révision	20/10/2014
Révision	10
Remplace la date	23/05/2013
Statut de la FDS	Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R34 Provoque des brûlures.
R35 Provoque de graves brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Mentions de danger dans leur intégralité

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.